

Question orale de Mme Fremault : Le ramassage et le traitement des mégots de cigarette à Uccle.

Mme Fremault rappelle que l'opération « Leo not happy », menée le 21 avril dernier dans de nombreuses villes belges, a permis de mettre en exergue la pollution générée par les mégots de cigarette jetés sur la voie publique. La commune d'Uccle ayant participé à cette opération, il n'a pas fallu une heure pour remplir de mégots une dizaine de bouteilles aux alentours du square des Héros et du parvis Saint-Pierre.

De plus, la commune de Waterloo a annoncé l'installation sur ses voies publiques de dix cendriers destinés à la collecte de mégots qui seront dépollués et recyclés par une société française afin de servir à la fabrication de palettes et de petit mobilier.

Le montant de 4.500 €, requis pour l'achat de ces cendriers, est dérisoire par rapport au coût généré par le ramassage par les services de la Propreté des mégots jetés sur la voie publique.

Mme Fremault souhaiterait donc obtenir de la part du Collège des réponses aux questions suivantes.

Le Collège a-t-il constaté une augmentation du nombre de mégots jetés sur la voie publique ?

Des opérations de sensibilisation ont-elles été menées auprès des écoles ?

Une campagne de sensibilisation centrée spécifiquement sur les mégots a-t-elle été réalisée durant cette mandature ?

La politique suivie à Waterloo pourrait-elle être appliquée à Uccle ?

Mme l'Echevin Gol-Lescot répond qu'entre la Maison communale et le parvis Saint-Pierre, 29 cendriers ont été installés par les services communaux. Plusieurs actions ont été menées pour réduire la pollution due aux mégots : l'installation de cendriers sur les parisiennes, l'aménagement de cendriers dans le sol, la distribution de cendriers portables.

Le Collège a observé avec intérêt l'exemple de Waterloo. Cependant, il convient de préciser que les mégots récoltés en vue de leur recyclage étaient envoyés pour traitement à Brest. En raison de l'empreinte carbone générée par ce trajet en camion, cette solution ne constitue probablement pas une alternative plus écologique que le mode actuel de destruction des mégots. Néanmoins, le Collège va étudier la politique menée par la commune de Waterloo en ce domaine, afin de déterminer s'il convient de suivre la même voie. Mais si la commune d'Uccle en venait à pratiquer ce type de recyclage, il concernerait l'ensemble des cendriers établis sur le territoire communal.

De nombreux Ucclois ont procédé au ramassage des mégots dans le cadre de l'opération « Leo not happy », et ce d'autant plus que celle-ci avait lieu en même temps que le « Printemps de la propreté ».

Des cendriers ont été installés aux entrées des écoles, en parfait accord avec les associations de parents.

Lorsqu'une manifestation publique est organisée, les services communaux veillent à installer des cendriers portables sur le site considéré. Les cendriers aménagés dans le sol suscitent des avis divergents, les uns jugeant ce dispositif intéressant alors que les autres estiment qu'il encourage les fumeurs à conserver le réflexe de jeter les mégots par terre. Toutefois, ce système a particulièrement facilité la tâche de la concierge du Centre culturel, qui désormais doit seulement veiller à vider le cendrier et n'est plus astreinte à ramasser des mégots éparpillés.

Il faudra mener des discussions pour assainir la situation de lieux tels que l'arrêt de tram du square des Héros, qui ne relèvent pas directement de l'administration communale.